



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Auxelles- Bas le 14/09/2020

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 11/09/2020**

1. Syndicat de la Fourrière animale : désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Après en avoir délibéré, sont désignés :

- Délégué titulaire : Grégory JOUGUET
- Délégué suppléant : Camille DEVEAUX

2. Syndicat de la piscine intercommunale : désignation de 2 délégués titulaires

Après en avoir délibéré, sont désignés :

- Délégué titulaire : Camille DEVEAUX
- Délégué titulaire : Odile LACREUSE

3. CCVS : Modification des statuts communautaires

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-5, L5211-5-1 et L5211-20,
- La délibération de la Communauté de communes des Vosges du sud n°054-2020 en date du 21 juillet 2020 portant proposition de modification de ses statuts,

Monsieur le Maire propose d'entériner la modification statutaire qui correspond au changement d'adresse du siège de la communauté de communes qui serait désormais installé 26bis grande rue – 90170 ETUEFFONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la modification statutaire proposée.

4. Bail de pâture

Le Maire expose : Depuis le 1/06/2017, Monsieur Gérard REMY loue les parcelles communales B13, AC 498, 500 et 502.

Le bail expirera le 31 mai 2021, et il convient d'en établir un nouveau.

Seront louées à compter du 1^{er} juin 2021, les parcelles B13 et D103 au tarif de 40 euros.

5. Cartes avantages jeunes

La carte avantages jeunes de 0 à 30 ans propose des réductions et gratuités auprès de 1800 partenaires, et est valable du 1^{er} septembre au 31 août.

Son coût est de 8€ et depuis le 8/10/2016, elle était offerte aux jeunes de 12 à 20 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'élargir l'offre au 7 -11 ans.

6. Mise à disposition de la salle pour l'activité Gym-ballon / zumba : modalité de paiement

Suite à la demande de Madame Valérie CURAILLAT, les membres du conseil municipal, dans le cadre de l'activité gym-ballon / zumba des lundi et mardi, lui donnent autorisation de régler la location de la salle Espace Rencontre, tous les 2 mois et non plus à l'année, comme suivant :

- 256 euros en octobre, pour les mois de septembre et octobre
- 256 euros en décembre, pour les mois de novembre et décembre
- 256 euros en février pour les mois de janvier et février
- 256 euros en mars pour les mois de mars et avril
- 256 euros en juin pour les mois de mai et juin

Séance levée à 22h05.